

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 14 mars 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Sylvie ROCHE
Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Romain FERRIER
Mr Jean-Baptiste GIRARD	Mr Gilles MARQUET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Eliane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
Mr Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
Mr Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mr Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mme Séverine VIAL
Mr Christian BOURNAT	Mr Yannick DUPOUE
Mme Catherine MORAND	Mr Antoine LUCAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. BLANC Patrice

Etaient représentés (procuration) :

- Mme Nicole BOUCHERAT donne pouvoir à M. MONEYRON Florent
- Mr Bernard FRASIAK donne pouvoir à Mme VIAL Séverine
- Mr René BROUSSE donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absent : Mme OLIVON Anne-Marie, Mr Thierry TISSERAND

VOTE : En exercice : 35 Présents : 31 / Représentés : 3 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : Tourisme : Avenant 2024 à la convention d'objectifs et de moyens entre la CCEDA et la Maison du tourisme du Livradois-Forez 2022-2024

TOURISME : AVENANT 2024 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA CCEDA ET LA MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ 2022-2024

VU la délibération du 14/12/2021 approuvant la mise en place de la convention de partenariat entre la CCEDA et la MDT du Livradois-Forez 2022-2024 ;

Madame la présidente rappelle qu'une convention d'objectifs et de moyens est en vigueur depuis 2022 entre la CCEDA et la MDT du Livradois-Forez, elle permet de retracer les principales actions en matière d'information, d'accueil et de promotion touristique qui seront conduites sur 3 ans et fixe la contribution de chaque EPCI au budget de la Maison du Tourisme du Livradois-Forez (MDT).

Conformément à la convention, un avenant est rédigé par la MDT, l'avenant 2024 est annexé à la présente délibération.

Cet avenant intègre également le lancement du Schéma de développement touristique durable de la destination Livradois-Forez, à compter du printemps 2024. Après réalisation du diagnostic et définition des orientations stratégiques, le plan d'actions sera décliné à l'échelle de la destination, avec des feuilles de route par Communauté de Communes.

Ceci exposé, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- De valider la participation financière 2024 de la CCEDA au budget de la MDT, pour un montant de 79 512€ y compris le reversement d'une partie de la taxe de séjour pour un montant de 5 304€ et une contribution complémentaire de 3 782€ pour 2024 ;
- De provisionner 5 000€ au BP Tourisme 2024 pour le financement d'actions issues du SADI (Schéma d'Accueil et Diffusion de l'Information Touristique) approuvé en janvier 2023 ; chaque EPCI membre de la MDT étant appelé à contribuer pour ce même montant ;
- De l'autoriser à signer l'avenant 2024 avec la MDT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 21 mars 2024
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente